

222C2395  
FR0011766229-FS0851

25 octobre 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ONCODESIGN**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 24 octobre 2022, complété notamment par un courrier reçu le 25 octobre, la société civile P.C.G.<sup>1</sup> (13-15 impasse des Egemelines, 21490 Brétigny) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 octobre 2022, le seuil de 50% des droits de vote de la société ONCODESIGN et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ONCODESIGN hors marché<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Philippe Genne.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqué des sociétés ONCODESIGN et Edmond de Rothschild du 19 octobre 2022.